

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 19 AOÛT 2020 A 18 H 45

Date de la convocation : 14 août 2020

Présents :

Jean-Marie REY, Maire

Muriel PAYAN, Margot MERLE, Adjointes

Marielle BOY, Yveline CORDIER, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Gabrielle GUIBERT, Jean-Michel BRUNET, Fabrice LOISEAU,

Procurations :

Adrien GIRARD à Jean-Marie REY

Alexandre GOUEL à Jean-Michel BRUNET

Bruno PROIETTI à Gabrielle GUIBERT

Lisa FAURE à Yveline CORDIER

Pierre SAVOLDELLI à Marielle BOY

Absent : Jean-Charles THOMAS

Secrétaire de séance : Fabrice LOISEAU

La séance est ouverte à 18h45, sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Il informe l'assemblée de l'ordre du jour.

Le compte rendu du conseil du 23 juillet 2020 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020, du 23 mai 2020, depuis le 23 juillet 2020.

1/ BUDGET DES GRANDS BAINS – CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modifications apportées au budget des Grands Bains dues aux conséquences de la crise sanitaire et à la fermeture anticipée de l'établissement.

Parmi ces modifications figurent le report d'échéance de deux emprunts. Il est proposé d'accepter la proposition de la caisse française de financement local qui consiste, en plus du report de l'échéance du 01/07/20 au 30/04/21, en un refinancement du capital restant dû de l'emprunt initial avec une date d'extinction décalée d'un an soit en 2024.

Approuvé à l'unanimité

2/ DEMANDE DE SUBVENTION – AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA CHIROUZE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°004/2020 du 13 janvier 2020, le plan de financement et les demandes de subvention pour l'aménagement du secteur de la Chirouze avaient été adoptés.

Le département des Hautes-Alpes ayant inscrit cette opération dans le cadre de son contrat station à hauteur de 69 000€, il convient d'adapter le plan de financement prévisionnel.

Approuvé à l'unanimité**3/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENTS DES ELUS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°056/2020 du 24 juin 2020, les modalités de remboursement des frais de missions et de déplacements des élus ont été adoptées. Cette délibération met en place les mêmes modalités à destination des agents.

La préfecture demande que ces modalités de remboursement pour les élus soient établies dans une délibération séparée de celle précisant les modalités de remboursement des agents communaux.

Les modalités sont confirmées dans une délibération dédiées aux élus municipaux.

Approuvé à l'unanimité**4/ REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENTS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°056/2020 du 24 juin 2020, les modalités de remboursement des frais de missions et de déplacements des élus ont été adoptées. Cette délibération met en place les mêmes modalités à destination des agents.

La préfecture demande que ces modalités de remboursement pour les élus soient établies dans une délibération séparée de celle précisant les modalités de remboursement des agents communaux.

Les modalités sont confirmées dans une délibération dédiées aux agents municipaux.

Approuvé à l'unanimité**5/ RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE, MADAME LE MAIRE HELENE, POUR L'EXPLOITATION DE LA CONSIGNE A SKIS**

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport établi par Madame LE MAIRE Hélène, relatif à la délégation de service public pour l'exploitation de la consigne à skis (clôture des comptes au 30 avril 2020).

Approuvé à l'unanimité**6/ ACHAT DE LA PARCELLE AS 173 ET AS 174 APPARTENANT EN INDIVIS A MONSIEUR FREDERIC MÔ, MONSIEUR ANDRE BUISSON, MADAME DENISE BUISSON, MADAME ANNIE MÔ LIEU DIT « PRES CHABERT**

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Frédéric MÔ, Monsieur André BUISSON, Madame Denise BUISSON, Madame Annie MÔ sont propriétaires indivis des parcelles cadastrée AS 173 et AS 174 lieu-dit « Prés Chabert » d'une superficie totale de 1233 m².

Les- dites parcelles sont situées au cœur de la zone AU ho du Plan Local Urbanisme, zone à urbaniser à vocation hôtelière et au cœur de la future opération d'aménagement programmée n°1 proposée dans le cadre de la révision générale du PLU en cours.

La maîtrise foncière de ce secteur est donc indispensable à la pérennité économique et touristique du territoire.

La commune après acceptation de son offre par les propriétaires indivis, des parcelles cadastrées AS 173 et AS 174, lieu-dit « Prés Chabert » d'une superficie totale de 1233 m² au prix de 250€/m², soit une somme totale de 308 250€ décide de procéder à l'achat.

Approuvé à l'unanimité

7/ EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Les parcelles AE 102 et AE 103 sont situées dans le secteur de l'orientation n° 1 du PLU visant à permettre le maintien et le renouvellement de la population en proposant une offre de logement adaptée et de l'OAP n°4 « secteur Prés Coueyneaux ».

Les conditions de réalisation de l'OAP passant obligatoirement par une opération d'aménagement d'ensemble, avec remembrement, en utilisant l'accès existant depuis la zone déjà urbanisée, il est proposé de réaliser l'acquisition de ces parcelles qui permettront à la collectivité de participer à la mise œuvre de cette OAP.

Approuvé à l'unanimité

8/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS DANS LE CADRE DE LA CREATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA HAUTE DURANCE

Le conseil communautaire lors de sa séance du 25 février 2020, a adopté à l'unanimité une délibération portant sur :

Modification n°1 : création d'un article 6 libellé de la façon suivante afin d'autoriser la CCB à adhérer à des syndicats ;

Modification n°2 : au sein du bloc « COMPETENCES FACULTATIVES » sur le fondement de l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

Modification n°3 : les compétences inscrites au chapitre « Compétences optionnelles » des précédents statuts de la CCB, sont maintenant incluses dans le chapitre « B. Compétences facultatives » puisque les compétences optionnelles n'existent plus suite à la loi du 27/12/2020 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Les nouveaux statuts doivent faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres se prononçant à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois. La modification des statuts ainsi approuvée sera entérinée par arrêté préfectoral.

Approuvé à l'unanimité

9/ OPPOSITION AU TRANSFERT AUTOMATIQUE DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE AU PRESIDENT DE LA CCB

Monsieur le Maire rappelle que les pouvoirs de police spéciale du Maire limitativement énumérés à l'article L 5211-9-2 du CGCT font l'objet d'un transfert au président de l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) sauf opposition des communes :

Il est proposé d'accepter le transfert automatique des pouvoirs de police correspondant aux compétences déléguées de

- L'assainissement,
- La gestion des déchets ménagers,
- L'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

Et prononce son refus du transfert des autres polices spéciales relevant des compétences non transférées :

- la police de la circulation et du stationnement
- la police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi.
- les polices spéciales de l'habitat

au regard enjeux spécifiques que revêtent ces polices spéciales et de la nécessaire gestion de proximité qu'elles impliquent.

Approuvé à l'unanimité

10/ MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DU TOURISME INTERCOMMUNAL DE SERRE CHEVALIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier, propose de modifier ses statuts, intégrant notamment la création d'un Directoire à 4 Maires ainsi qu'une modification de l'organisation des animations dans les communes membres.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

M. Yves REY s'inquiète de la démarche lancée par les communes sur l'intégration des biens vacants et sans maître et demande ce qu'il adviendra des BND (biens non délimités) éventuellement récupérés par la commune.

M. le Maire indique que le Conseil Municipal sera à l'écoute des situations spécifiques et qu'une solution amiable sera trouvée dans la gestion des BND d'autant plus s'ils sont utilisés ou mis à disposition de particuliers, à condition bien sûr qu'ils n'entravent pas la réalisation de projets d'intérêt général.

M. le Maire remercie les habitants des Guibertes pour l'organisation d'une corvée permettant le nettoyage d'une parcelle de terrain désormais utilisée par tous.

Mme BOY indique qu'une corvée est en cours d'organisation avec les associations du Monétier afin d'assurer l'entretien des canaux du Bourg à l'automne.

La séance est levée à 20 h

